

ASSEMBLÉE NATIONALE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMITE PARLEMENTAIRE DE SUIVI DES ODD



**« Engagement parlementaire dans le domaine des Droits de l'Homme :
identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action ».**

INTRODUCTION

Le Mali a mis en place tel que recommandé par l'UIP, un Comité Parlementaire de veille sur la mise en œuvre des ODD depuis le **04 février 2016** qui ne cesse d'apporter sa contribution aux nombreuses actions que l'Assemblée nationale mène dans le cadre de la mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030.

Honorables membres, cet exposé que je vous propose portera sur notre exemple en matière de mise en œuvre des ODD dans un premier temps et dans un second temps les actions que nous avons pu réaliser depuis la mise en place de notre Comité.

1° L'EXPERIENCE DU COMITE ODD DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU MALI

Sur la base de la résolution de l'UIP, l'Assemblée nationale du Mali a adopté la **Résolution n° 15-016-AN-RM le 26 novembre 2015** et mettant ainsi en place suivant la **Décision n° 16-009/P/AN-RM du 04 février 2016**, le Comité parlementaire de suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable-ODD.

Le Comité est composé de **Neuf (09)** membres dont sept députés venant de toutes les sensibilités politiques représentées au parlement et deux administratifs.

Les activités du Comité parlementaire ont commencé dès le mois qui a suivi sa mise en place. C'est ainsi que les membres du Comité ont tenu leur première réunion le 1^{er} mars 2016, à l'issue de laquelle un Bureau a été mis en place.

Ce Bureau est composé comme suit :

Président : Honorable Amadou CISSE,

Vice-président : Honorable Lamine THERA,

Rapporteur : Honorable Adama KANE.

Plusieurs activités ont été menées avec l'appui de l'UIP, notamment un exercice d'autoévaluation sur les ODD dont le tableau ci-dessous est issu, et dont nous nous attelons à la mise en œuvre.

PLAN D'ACTION POUR LA PRISE EN CHARGE PARLEMENTAIRE DES ODD

1. FAVORISER LA COMPREHENSION DES ODD AU SEIN DU PARLEMENT

Objectif 1 : Appropriation des ODD par le parlement

N°	ACTIONS A MENER
1	Procéder à la formation continue des députés et du personnel sur les ODD
2	Créer un cadre national de concertation
3	Renforcer le centre de documentation AN
4	Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des ODD
5	Organiser des voyages d'échanges d'expériences en matière des ODD dans les pays de l'UEMOA

2. Ramener les ODD de l'échelle mondiale à l'échelle locale

Objectif 2 : Renforcer la collaboration entre l'AN et le Gouvernement dans la planification et le suivi des ODD

N°	ACTIONS A MENER
1	Influencer les politiques publiques
2	Amener le Gouvernement à partager systématiquement les rapports de revue annuelle relatifs aux ODD
3	Former les députés et le personnel en G.A.R et en Suivi-évaluation
4	Inviter le Gouvernement à débattre en séance plénière sur la mise en œuvre des ODD

3. Intégrer les ODD dans les mécanismes parlementaires

Objectif 3 : Développer l'interaction entre les ODD et les Commissions générales

N°	ACTIONS A MENER
1	Désigner un point focal ODD par commission
2	Allouer une ligne budgétaire aux activités ODD
3	Doter le Comité ODD d'un plan de communication.
4	Organiser un atelier de validation du plan de communication
5	Inviter les ministres sectoriels à présenter dans les commissions, la mise en œuvre des ODD qui relèvent de leurs départements

4. LEGIFERER EN FAVEUR DES ODD

Objectif 4 : Rendre la législation sensible aux ODD

N°	ACTIONS A MENER
1	Réviser le Règlement Intérieur pour introduire l'obligation d'études d'impact ODD sur les projets et propositions de loi.
2	Plaider auprès du Gouvernement pour joindre une annexe législative à la loi des finances faisant ressortir l'impact ODD
3	Renforcer les capacités des assistants parlementaires en analyse sensible aux ODD

5. FINANCEMENT DES ODD

Objectif 5 : Amener le Gouvernement à spécifier la part des ODD dans le budget programme

N°	ACTIONS A MENER
1	Renforcer l'UNACEM en analyse budgétaire.
2	Promouvoir la visibilité des financements externes et internes destinés aux ODD
3	Adopter une résolution demandant au Gouvernement de spécifier la part des ODD dans le budget programme

6. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Objectif 6 : Assurer le Suivi parlementaire de la mise en œuvre des ODD

N°	ACTIONS A MENER
1	Modifier la composition du Comité de suivi des ODD en prenant en compte toutes les commissions générales.
2	Actualiser le plan de suivi ODD
3	Systématiser les audits sur la mise en œuvre ODD
4	Effectuer des missions semestrielles de suivi ODD sur le terrain
5	Elaborer des outils de Suivi/Evaluation
6	Organiser un atelier de validation de l'étude relative aux outils de Suivi-évaluation

7. DIALOGUE AVEC LES CITOYENS

Objectif 7 : Instaurer le dialogue citoyen

N°	ACTIONS A MENER
1	Effectuer des comptes rendus à la base.
2	Tenue d'audition publique sur les ODD
3	Améliorer le site web et l'animer

8. VEILLER A CE QUE LES ODD BENEFICIENT AUX PERSONNES LES PLUS VULNERABLES

Objectif 8 : Contribuer à l'implication dans les ODD des personnes les plus vulnérables

N°	ACTIONS A MENER
1	Débattre de la situation des Personnes les Plus Vulnérables (PPV) une fois par session.
2	Veiller à la sensibilité des PPV lors du vote des lois, du contrôle de l'action gouvernementale et dans les missions de représentation
3	Promouvoir une discrimination positive en faveur des PPV

Ce plan d'actions de notre Comité, a été précédé par d'autres démarches de sensibilisation et d'information à l'endroit de certaines autorités.

Dans ce cadre nous avons rencontré Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement et Madame le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable et certains partenaires techniques et financiers, notamment le PNUD, la GIZ et l'AWEPA afin de partager avec eux le contenu du plan d'action et les modalités de sa mise en œuvre.

2° - LES ACTIONS PARLEMENTAIRES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Au Mali, les députés sont, de par leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale, les véritables acteurs indiqués en matière de défense, de protection et de promotion des Droits de l'Homme.

Ils ont manifesté leur engagement en faveur de la défense des Droits de l'Homme par plusieurs actions, notamment :

- la reformulation de la dénomination de la Commission des Lois pour tenir compte des *Droits de l'homme* ;
- l'adoption de la loi portant création de la Commission nationale des droits de l'Homme, en 2009 ;

(La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) est un organisme gouvernemental malien créé par la loi 19 novembre 2009 et le décret du 30 novembre 2009¹, placé sous la tutelle du ministère de la Justice qui remplace la Commission nationale des droits de l'homme créée par le décret du 16 mars 2006.

La CNDH a pour mission de « contribuer à la promotion et au respect des droits de l'homme par des conseils, des propositions et des évaluations dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Elle est chargée ainsi d'

- **« examiner toutes les situations d'atteinte aux droits de l'homme constatées ou portées à sa connaissance et entreprendre toute action appropriée en la matière auprès des autorités compétentes » ;**
- **« émettre des avis formuler des recommandations à l'attention du gouvernement ou à toute autorité compétente sur toutes questions relatives aux droits de l'homme » ;**
- **« attirer l'attention des pouvoirs publics sur toutes décisions ou actions susceptibles de porter atteinte aux droits de l'homme » ;**
- **« recommander au gouvernement toutes mesures ou actions susceptibles de promouvoir ou de protéger les droits humains notamment dans le domaine législatif et réglementaire et dans les pratiques administratives » ;**
- **« mener ou participer aux actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication tendant à la promotion et au respect des droits de l'homme » ;**
- **« entreprendre des actions d'information et de sensibilisation pour prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »,**
- **« effectuer, si nécessaire, des visites dans les lieux de détention et informer le gouvernement sur la situation carcérale des détenus ».)**

Elle établit à l'intention du gouvernement un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme

La CNDH est composée de représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales spécialisées dans le domaine des droits de l'homme, de représentants des principales confédérations syndicales, des confessions religieuses, du Médiateur de la République, des organisations féminines, d'un député, d'un membre du Conseil économique, social et culturel, d'un représentant du barreau, d'un conseiller national et des représentants de l'administration)

- **les visites de terrain organisées au niveau des centres d'incarcération pour adultes, enfants et femmes ;**
- **la recommandation d'œuvrer au désengorgement des prisons en termes d'effectifs et à l'amélioration du régime alimentaire des**

pensionnaires, le respect de la politique d'humanisation des maisons d'arrêt, la diligence dans les procédures judiciaires

- les séances d'interpellations et de questions au Gouvernement

Le Mali connaît plusieurs cas d'atteintes graves aux Droits de l'Homme depuis plus d'une décennie.

Les parlementaires se sont toujours saisis de ces questions en interpellant le Gouvernement sous diverses formes (questions orales, questions écrites, questions d'actualité, motions de censure).

Au cours de ces séances d'interpellations, parfois à huis clos avec le Gouvernement, des résolutions sont adoptées et adressées au chef du Gouvernement.

De janvier à nos jours, deux séances d'interpellations ont été tenues suite à des massacres de populations civiles au centre du Mali.

Il convient de retenir à ce stade que ces exercices de contrôle du pouvoir exécutif ont amené le gouvernement à proposer un projet de modification d'une loi essentielle en matière de Droits de l'Homme : le Code pénal pour prendre en compte certaines questions de lutte contre le terrorisme et les crimes de guerre.

Ces actions parlementaires dans le domaine des Droits de l'Homme sont limitées par le fait qu'elles sont dirigées contre le seul acteur qu'est le gouvernement. Celles à l'endroit des autres acteurs en termes d'atteintes des Droits de l'Homme sont plutôt occasionnelles mais aussi efficaces.

a- Les séances d'audition en commissions

Ces séances sont l'occasion pour les parlementaires de soulever leurs préoccupations sur tous les sujets qui leur paraissent utiles.

C'est ainsi que les auditions des organisations féminines ont été très utiles lors de l'examen et du vote de la loi sur le genre en 2015, qui a institué un

pourcentage de l'un des deux sexes lors de l'établissement des listes de candidatures pour les postes électifs.

Les organisations de défense des Droits de l'Homme ont été aussi très efficaces lors des auditions sur le projet de loi relatif à la Commission Vérité Justice et Réconciliation nationale.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme est un acteur clé avec lequel l'Assemblée nationale aborde plusieurs fois le sujet non seulement lors des séances d'auditions en commission mais aussi à travers des séminaires et ateliers.

Actuellement, les acteurs des organisations de la société civile sont invités à prendre part aux auditions sur le projet de loi d'Entente nationale afin d'exprimer leurs préoccupations sur le texte très important en matière de justice sociale et de pardon. Pardonnez ceux qui exprimeront leur faute et leur regret sincères.

CONCLUSION

En conclusion, retenons que ces quelques actions en matière de Droits de l'Homme par le député Malien n'est pas exhaustif. Il s'agit de pratiques parlementaires qui existent dans d'autres pays et qui fonctionnent peut être mieux là bas.

C'est de cette manière que les parlementaires deviennent de véritables défenseurs des Droits de l'Homme non seulement par l'exercice des moyens de contrôle du pouvoir exécutif mais également à travers des initiatives.

C'est par ces actions qu'on renforce l'état de droit et la démocratie.

Je vous remercie de votre aimable attention.